



FR

**COMMISSION DES FINANCES**  
**100<sup>ème</sup> session**  
**Rome/à distance, 30 octobre 2025**

UNIDROIT 2025  
F.C. (100) 9  
Original: anglais  
novembre 2025

## RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 100<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue en présentiel à Rome et par visioconférence le 30 octobre 2025.

**Point n° 1 de l'ordre du jour:      Ouverture de la session**

2. *Le Secrétaire Général* a ouvert la session et souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission présents (pour la liste complète des participants, voir [l'Annexe I](#)). Il a réservé un accueil particulièrement chaleureux à S.E. M. Renato Mosca de Souza, Ambassadeur du Brésil en Italie.

**Point n° 2 de l'ordre du jour:      Nomination du Président de la Commission des Finances ([C.F. \(100\) 1](#))**

3. *Le Secrétaire Général* a indiqué que la Commission des Finances était appelée à nommer un nouveau Président. Il a exprimé sa gratitude au Ministre Michele Coduri, représentant de la Suisse, qui avait accepté de présenter le Rapport de la Commission des Finances lors de la 84<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale (décembre 2024) et de présider la 99<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (mars 2025).

4. Le Secrétariat n'ayant pas été en mesure d'identifier un nouveau Président, le Secrétaire Général avait proposé d'assurer la Présidence par intérim pour la présente session. Il a souligné que cette disposition était exceptionnelle, le Président de la Commission des Finances devant être un représentant d'un État membre, conformément au mandat de la Commission qui consiste à examiner les documents préparés par le Secrétariat.

5. Le Secrétaire Général a expliqué que son rôle institutionnel l'empêchait de faire rapport à l'Assemblée Générale au nom de la Commission des Finances. En conséquence, et comme cela avait été anticipé lors de la 99<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances, il a suggéré d'appliquer dès à présent la disposition proposée relative à la présidence de la Commission des Finances, élaborée par le Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT. En vertu de cette disposition proposée, la Présidence serait assurée par rotation automatique entre les États membres représentés à la Commission des Finances, selon l'ordre alphabétique français. Il a noté que la participation à la Commission des Finances comportait donc deux obligations: i) assister aux sessions et ii) assurer la présidence au moment venu. Il a ajouté que la nouvelle disposition proposée autoriserait explicitement la participation en ligne, y compris pour le Président, et que les horaires des réunions seraient ajustés si nécessaire pour faciliter une présidence en ligne.

6. Avec l'accord de la Commission des Finances, le Secrétaire Général a invité le représentant de la Suisse à tirer un bulletin d'une boîte fermée contenant les noms des États membres représentés au sein de la Commission des Finances. Sur cette base, la République populaire de Chine a été désignée pour représenter la Commission des Finances pour la 85<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale à venir et pour en assurer la prochaine présidence.

7. *Le représentant de la République populaire de Chine* a reconnu les difficultés rencontrées pour identifier un Président pour la Commission des Finances et a remercié le Secrétariat pour avoir proposé une solution adéquate. Il a convenu de faire rapport à la capitale et estimait que le Gouvernement chinois désignerait un représentant approprié pour présenter le Rapport de cette session de la Commission des Finances lors de la prochaine session de l'Assemblée Générale.

8. *La Commission des Finances a convenu que le Secrétaire Général assumerait à titre exceptionnel la Présidence par intérim de la présente session de la Commission des Finances. La Commission des Finances a désigné la République populaire de Chine comme prochain Président de la Commission des Finances et comme représentant de la Commission des Finances à la 85<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale.*

**Point n° 3 de l'ordre du jour:      Adoption du projet d'ordre du jour ([C.F. \(100\) 1](#))**

9. *Le Secrétaire Général* a proposé l'adoption du projet d'ordre du jour et a invité les participants à faire part de leurs observations. *L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document C.F. (100) 1 (voir l'[Annexe II](#)).*

**Point n° 4 de l'ordre du jour:      Modifications définitives du Budget et des Comptes de l'exercice 2024 ([C.F. \(100\) 2](#))**

10. *Le Secrétaire Général* a attiré l'attention de la Commission sur le document C.F. (100) 2 concernant les Comptes pour l'exercice financier 2024. Il a rappelé que le projet de Budget pour l'exercice financier 2024 avait été examiné par la Commission des Finances lors de ses 95<sup>ème</sup> et 96<sup>ème</sup> sessions (mars et octobre 2023) et approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 82<sup>ème</sup> session (décembre 2023). Ce budget prévoyait des dépenses et des recettes estimées à 2.555.742,00 €. Après examen par la Commission des Finances lors de sa 98<sup>ème</sup> session (octobre 2024), l'Assemblée Générale avait, lors de sa 84<sup>ème</sup> session (décembre 2024), approuvé les ajustements proposés au Budget 2024.

11. Comme cela avait déjà été discuté lors de la 99<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (mars 2025), les Comptes montraient que les recettes réelles en 2024 avaient été sensiblement inférieures aux prévisions (2.319.614,81 €), tandis que les dépenses avaient été supérieures aux prévisions (2.620.269,42 €). Le solde débiteur en 2024 pouvait s'expliquer, d'une part, par les contributions non versées des États membres en 2024, d'un montant d'environ 186.000,00 €, et, d'autre part, par des dépenses plus élevées, d'un montant d'environ 114.000,00 €. Précisant les raisons de l'augmentation des dépenses, le Secrétaire Général a indiqué que les paiements de salaires avaient augmenté d'environ 84.000,00 €, en raison des ajustements apportés au barème des salaires des Nations Unies utilisé pour le calcul des traitements du personnel d'UNIDROIT, ainsi que de l'augmentation des indemnités pour personnes à charge, lesquelles, a-t-il rappelé, sont obligatoires conformément au Règlement de l'Institut. Il a en outre signalé une augmentation des frais administratifs, principalement liée à la nécessité d'améliorer la capacité internet. Le solde débiteur en 2024 avait entraîné une diminution de la réserve de l'Institut, qui était passée de près de 400.000,00 € à environ 90.000,00 €. Les actifs du Fonds de roulement étaient restés inchangés.

12. *La représentante du Canada* a exprimé sa gratitude au Secrétaire Général et au personnel d'UNIDROIT pour leurs efforts dans la préparation de la session, et a remercié le Secrétaire Général

d'avoir accepté de présider la réunion. Elle a déclaré que le Canada était d'avis que la Commission des Finances devrait recommander à l'Assemblée Générale d'approuver ces états financiers lors de sa 85<sup>ème</sup> session en décembre 2025.

13. *Le représentant du Brésil* a fait écho à la représentante du Canada en saluant les efforts du Secrétariat et l'attention portée à la gestion financière de l'Institut.

14. *La Commission des Finances a décidé de transmettre un avis favorable sur les modifications définitives apportées au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2024 à l'Assemblée Générale pour sa 85<sup>ème</sup> session (Rome, 11 décembre 2025).*

**Point n° 5 de l'ordre du jour: *Ajustements au Budget de l'exercice financier 2025*  
(C.F. (100) 3)**

15. *Le Secrétaire Général* a rappelé que les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2025 avaient été examinées par la Commission des Finances lors de sa 97<sup>ème</sup> session (avril 2024), puis que le Conseil de Direction avait établi le projet de Budget pour 2025 lors de sa 103<sup>ème</sup> session (mai 2024). Il avait ensuite été soumis aux gouvernements des États membres pour commentaires, présenté à nouveau lors de la 98<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (octobre 2024) et finalement approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 84<sup>ème</sup> session (décembre 2024).

16. Le Secrétaire Général a expliqué que le document C.F. (100) 3 présentait à la Commission les ajustements proposés au Budget pour 2025, sur la base des Comptes pour l'exercice financier 2024 et des comptes partiels pour l'exercice financier 2025. Il s'est excusé pour le retard dans la transmission du document à la Commission des Finances, indiquant que le Secrétariat avait attendu la confirmation du paiement des contributions de certains États membres. Le Secrétariat a proposé de maintenir dans l'ensemble le niveau des recettes et des dépenses fixé dans le Budget pour 2025 tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale, tout en apportant quelques modifications à la répartition des dépenses entre les différentes lignes budgétaires.

17. Le document proposait une diminution des dépenses au titre du Chapitre 1, article 1 (Conseil de Direction et Comité permanent), article 4 (Comités d'experts), article 5 (Missions et promotion des activités) et Article 7 (Représentation), afin de compenser l'augmentation prévue des dépenses au titre du paiement des salaires au Chapitre 2. Tout en regrettant que cela impliquait une réduction du budget consacré à des activités qui étaient au cœur du mandat d'UNIDROIT, le Secrétaire Général a fait remarquer que ces activités n'avaient pas nécessairement diminué, certaines dépenses ayant été couvertes par des fonds extrabudgétaires. Il a indiqué que des explications supplémentaires concernant les dépenses ajustées proposées figuraient à la page 6 du document C.F. (100) 3.

18. *La représentante des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétariat pour les documents de réunion complets. Elle a expliqué que les États-Unis réexaminaient actuellement leur engagement auprès des organisations internationales, exprimant l'espoir que la réforme multilatérale aboutisse à des organisations plus légères, privilégiant les résultats plutôt que la bureaucratie, et démontrant un engagement accru en faveur de l'efficacité, de la responsabilité et d'un impact mesurable. Les États-Unis ont exprimé leur gratitude à UNIDROIT pour les efforts déployés jusqu'à présent afin de démontrer leur engagement en faveur de la réforme, tout en reconnaissant qu'il existait toujours des moyens supplémentaires à envisager. Les États-Unis ont pris note des ajustements nécessaires dans les Budgets d'UNIDROIT en 2024 et 2025 pour tenir compte de l'augmentation des salaires du personnel, qui s'élevait à 64.672,00 € en 2025. Soulignant leur responsabilité envers leurs contribuables, elle a rappelé les récentes remarques de l'Ambassadeur Bartos devant la Cinquième Commission à New York, soulignant que le personnel des organisations internationales percevait souvent des salaires plus élevés que leurs homologues de la fonction publique nationale. Elle a souligné que les systèmes

de rémunération du personnel devaient refléter l'équité, la transparence et la responsabilité envers les États membres, renforçant ainsi la confiance dans la gestion de l'organisation. Elle a encouragé UNIDROIT à explorer des mesures discrétionnaires visant à réduire les coûts de personnel, afin de permettre l'affectation de ressources supplémentaires aux activités essentielles.

19. *Le Secrétaire Général* a remercié la représentante des États-Unis pour son intervention. Il a noté que les salaires à UNIDROIT étaient plus modestes que dans d'autres organisations internationales. Il a expliqué que le système de rémunération de l'Institut avait été approuvé par l'Assemblée Générale et que toute modification nécessiterait un amendement au Règlement. Il a en outre noté que les dépenses prévues au titre des rémunérations dans le projet de Budget ajusté pour 2025 étaient légèrement inférieures aux dépenses réelles de 2024, principalement en raison d'un changement de contrat pour un membre du personnel. Il a donc estimé que l'approche de l'Institut en matière de rémunération n'était pas en contradiction avec celle préconisée par les États-Unis.

20. *Le représentant de l'Indonésie* a remercié le Secrétariat pour la gestion efficace et prudente du Budget de l'organisation, tant en 2024 qu'en 2025. Il a salué les efforts continus visant à assurer une utilisation responsable des ressources tout en maintenant les contributions significatives d'UNIDROIT au développement du droit international et les avantages tangibles pour les États membres.

21. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour sa gestion proactive et prudente du Budget d'UNIDROIT. Reconnaissant que les augmentations de salaires étaient automatiques et dérivées des barèmes des Nations Unies, et notant qu'UNIDROIT avait absorbé une part substantielle de ces coûts supplémentaires, le gouvernement du Canada a exprimé sa gratitude pour ces efforts responsables.

22. *Le représentant de la République populaire de Chine* a salué la transparence du Secrétariat et la précision des documents de réunion. Il a félicité les membres du Secrétariat pour leur expertise et leur professionnalisme tant sur les questions juridiques qu'administratives.

23. *Le représentant du Royaume-Uni* a remercié le Secrétaire Général et le personnel du Secrétariat pour la richesse des documents fournis. Il a fait part de la satisfaction du Royaume-Uni quant à la transparence avec laquelle l'Institut mène ses travaux. Il considérait UNIDROIT comme une organisation efficace qui obtenait régulièrement des résultats substantiels malgré des ressources limitées.

24. *Le Secrétaire Général* a remercié les représentants pour leurs interventions.

25. *La Commission a pris note des ajustements proposés au Budget pour l'exercice financier 2025 et a recommandé leur approbation par l'Assemblée Générale lors de sa 85<sup>ème</sup> session (Rome, 11 décembre 2025).*

**Point n° 6 de l'ordre du jour:**

**Informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2025 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut ([C.F. \(100\) 4](#))**

26. *Le Secrétaire Général* a présenté le document C.F. (100) 4, qui précisait l'objet et l'utilisation des contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2025. L'Institut avait établi la pratique consistant à présenter les contributions extrabudgétaires de la même manière transparente et détaillée que les contributions des États membres. Il a expliqué que le document ne comprenait pas les contributions pour le Centenaire, qui étaient présentées séparément dans le document C.F. (100) 8.

27. Le Secrétaire Général a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement italien pour son soutien indéfectible à l’Institut. Il a expliqué que le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale avait doublé sa contribution au Programme international d’UNIDROIT pour le droit et le développement (PIDD), ce qui avait permis à l’Institut d’organiser deux éditions en 2025: i) PIDD Africa Plus, destiné aux juristes africains; et ii) PIDD BEPCAC, destiné aux juristes des Balkans, des pays du Partenariat oriental, d’Asie centrale et du Caucase. Il a rappelé que l’objectif du PIDD était de fournir aux participants une formation complète et de procéder à un échange de vues sur les travaux d’UNIDROIT, dans l’espérance que les participants deviennent ensuite des “ambassadeurs” d’UNIDROIT dans leur pays respectif. Le Programme a permis à UNIDROIT de renforcer sa présence au niveau international, de mieux faire connaître ses travaux et d’accroître le nombre de ses États membres. Il a noté que l’augmentation du nombre de membres en Afrique restait une priorité essentielle, l’Institut ne comptant actuellement que quatre États membres dans cette région. Il a en outre souligné que la première édition du PIDD BEPCAC avait connu un succès retentissant, avec la participation d’experts juridiques de dix pays de la région BEPCAC. Il a exprimé son espérance que les deux Programmes puissent être organisés à nouveau en 2026, notant que le Gouvernement italien avait déjà généreusement promis son soutien.

28. Par ailleurs, le Secrétaire Général a expliqué que l’Institut avait reçu près de 140.000,00 € pour soutenir le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP), principalement de la part du Groupe de travail aéronautique et de l’Université de Cambridge. Il a rappelé que la Convention du Cap constituait l’un des instruments phares de l’Institut et sans doute le traité de droit commercial le plus important de l’histoire, compte tenu de la croissance économique et commerciale que ce traité avait favorisée à travers le monde. Comme d’habitude, les fonds reçus étaient destinés à la rémunération de deux consultants recrutés pour soutenir le CTCAP ainsi qu’à l’organisation de la Conférence académique annuelle de la Convention du Cap et d’autres événements connexes liés à la diffusion et au renforcement des capacités.

29. Le Secrétaire Général a évoqué le nouveau Centre de droit transnational asiatique (CDTA) d’UNIDROIT, qui avait connu un grand succès et pour lequel un cabinet d’avocats international avait consenti des dons généreux. Il a expliqué qu’un concours de plaidoirie avait été organisé, avec la participation de plus de 60 universités, ainsi que la première édition de l’Université d’été, qui avait réuni des participants provenant de 20 juridictions. Le CDTA a contribué à renforcer la présence d’UNIDROIT et à diffuser ses instruments en Asie.

30. Il a exprimé sa gratitude à l’Agence italienne pour la coopération, qui a fait un don de 150.000,00 € pour soutenir un programme de formation en Zambie axé sur les instruments d’UNIDROIT et les modes alternatifs de règlement des conflits. De plus, la Fondation Gandur pour l’Art a apporté un soutien financier au projet sur les collections d’art privées de 25,000,00 €. Le Secrétaire Général a également exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine pour son soutien continu au Programme de bourses, de stages et de recherche d’UNIDROIT, avec un don d’environ 20.000,00 € en 2025. Il a conclu qu’étant donné les difficultés à obtenir des financements supplémentaires de la part des États membres, le Secrétariat avait recherché et obtenu des sources de financement supplémentaires. Le succès de cette démarche était dû à la nature technique et apolitique des travaux d’UNIDROIT, qui favorisaient la croissance et suscitaient un grand intérêt international.

31. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a félicité le Secrétariat qui était parvenu à obtenir des sources de financement supplémentaires. Elle a fait observer que certains types de soutien n’étaient pas mentionnés dans le document, par exemple les cas où un État ou une organisation prenait en charge les frais de déplacement et de participation à des événements. Le Gouvernement canadien jugerait utile d’inclure ces formes de soutien soit dans le présent document, soit dans un document distinct. Elle a souligné l’importance de refléter les contributions en nature pour des raisons de transparence et de bonne gestion financière, notant que cela permettrait également de reconnaître leur valeur.

32. *Le Secrétaire Général* a marqué son accord avec les remarques de la représentante du Canada. Il a expliqué que les contributions en nature seraient présentées dans un document distinct, qui serait soumis à la Commission des Finances lors de sa session de printemps, ce qui permettait au Secrétariat de fournir un aperçu complet de toutes ces contributions pour une année civile donnée. Le Secrétariat avait présenté pour la première fois cet aperçu lors de la 99<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (mars 2025). Le Secrétaire Général a noté qu'il avait été expressément convenu de présenter ce document chaque année.

33. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications et a déclaré qu'elle attendait avec intérêt d'examiner le document lors de la session de printemps 2026.

34. *La Commission a pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2025.*

**Point n° 7 de l'ordre du jour:      Arriérés de contributions des États Membres**  
**(C.F. (100) 5)**

35. *Le Secrétaire Général* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (100) 5. Il a indiqué que le montant total des arriérés des États membres actifs s'élevait à près de 500.000,00 €. La majorité des arriérés concernait un État membre qui ne participait plus activement à l'Institut depuis plusieurs années, sans pour autant avoir été officiellement classé comme inactif. Il a fait remarquer que le versement des arriérés par ce pays demeurait incertain, même si le Secrétariat avait cru comprendre que ce pays avait récemment réglé ses arriérés auprès d'autres organisations.

36. *Le représentant du Royaume-Uni* a demandé si des discussions avaient eu lieu avec le Gouvernement de la Fédération de Russie concernant ses arriérés et la probabilité qu'une contribution soit versée au cours des douze prochains mois.

37. *Le Secrétaire Général* a indiqué avoir eu des entretiens avec le Département juridique du Ministère du Développement économique de la Fédération de Russie, afin d'évoquer le Centenaire d'UNIDROIT et l'importance de la contribution de la Fédération de Russie. Le Gouvernement de la Fédération de Russie réexaminait actuellement la situation et le Secrétaire Général avait exprimé l'espérance qu'elle reprendrait ses versements. Il a ajouté que, compte tenu de leurs arriérés actuels, le Venezuela, le Nigéria et, selon l'interprétation, le Pakistan avaient perdu leur droit de vote à l'Assemblée Générale.

38. *Le représentant de l'Allemagne* a indiqué que son Gouvernement avait constaté avec satisfaction que, récemment, UNIDROIT avait pu recouvrer une part importante des contributions impayées des États membres. Néanmoins, le montant total des arriérés restait très élevé et compromettait les activités d'UNIDROIT, dont les ressources financières étaient modestes. L'Allemagne soutenait les efforts continus de l'Institut pour réduire davantage les arriérés. Ainsi, lors des discussions avec les gouvernements des pays concernés, les conséquences statutaires de plusieurs années d'arriérés devraient être rappelées et, comme les années précédentes, appliquées si nécessaire. Si des États membres en retard de paiement étaient représentés au Conseil de Direction, le membre du Conseil représentant l'État membre concerné devrait également être impliqué.

39. *Le Secrétaire Général* a remercié le représentant de l'Allemagne et s'est déclaré pleinement en accord sur l'importance pour les États membres de régler leurs arriérés, soulignant que, compte tenu du budget limité dont disposait l'Institut, le non-paiement d'un seul État membre avait des conséquences directes.

40. *La Commission a pris note de l'état des arriérés de contributions des États membres.*

**Point n° 8 de l'ordre du jour:****Projet de Budget 2026 et observations soumises par les États membres ([C.F. \(100\) 6](#))**

41. *Le Secrétaire Général* a fait référence au document C.F. (100) 6. Il a expliqué que la Commission des Finances avait examiné un premier projet de Budget pour l'exercice financier 2026 lors de sa 99<sup>ème</sup> session (mars 2025). Le Conseil de Direction avait ensuite approuvé le projet de budget sans modifications, et celui-ci avait été soumis aux États membres pour observations. Les observations reçues des États membres figuraient à l'Annexe II du document. Le Secrétariat était très reconnaissant aux Gouvernements de l'Irlande et du Portugal, qui avaient tous deux volontairement maintenu pour l'exercice financier 2026 une contribution supérieure à celle qui leur était officiellement demandée. Comme les années précédentes, les Gouvernements argentin et brésilien avaient demandé une prolongation de la suspension de leur reclassement dans le Tableau des contributions. Le Secrétaire Général a exprimé sa compréhension de la situation de ces pays.

42. Dans l'ensemble, le Secrétariat avait proposé un total de dépenses de 2.536.900,00 € pour l'année 2026. Le Secrétariat a proposé une réduction d'environ 40.000,00 € du projet de Budget 2026, dans un effort d'austérité. À cette fin, il chercherait principalement à réduire les dépenses au titre du Chapitre 1, notamment par une réduction substantielle des crédits de l'article 4 (Comités d'experts). Il a expliqué que, compte tenu du Centenaire de l'Institut en 2026, le Conseil de Direction avait chargé le Secrétariat de concentrer les ressources sur la préparation de l'Institut pour l'avenir (par exemple, la révision du Règlement) et d'échelonner progressivement la mise en œuvre du nouveau Programme de travail 2026-2028. Par conséquent, le nombre de réunions des Groupes de travail en 2026 devrait être inférieur à celui des trois années précédentes. S'agissant de la réduction proposée au titre de l'article 5 (Missions et promotion des activités), il a expliqué que i) les missions organisées dans le cadre du Centenaire devraient être prises en charge par les États et organisations invitant le Secrétariat, et que ii) une organisation à but non lucratif avait apporté un soutien financier aux missions de promotion de la Convention du Cap. Il a rappelé que le Secrétariat s'efforçait toujours de mettre à profit ses missions en participant à divers événements et réunions.

43. Il a attiré l'attention de la Commission des Finances sur les dépenses proposées au titre du Chapitre 2, article 1 (Traitement personnel Cat. D, P et GS et consultants), d'un montant de 1.450.000,00 €. Il a expliqué que ce montant était identique à celui prévu pour les traitements dans le projet de Budget ajusté pour 2025. Le montant proposé pour 2026 impliquait donc un gel des rémunérations du personnel d'UNIDROIT. Rappelant l'intervention de la représentante des États-Unis concernant les rémunérations, il a souligné que les dépenses proposées étaient austères. Enfin, concernant l'augmentation proposée des dépenses relatives aux logiciels, il a noté que les investissements dans les logiciels et la connectivité internet devraient, à terme, permettre de réduire les coûts.

44. *Le représentant du Brésil* a exprimé la satisfaction de son Gouvernement quant aux efforts déployés par le Secrétariat pour ajuster le projet de Budget pour 2026. Il a suggéré d'envisager un mécanisme permettant d'ajuster annuellement le budget en fonction de l'inflation, jugeant qu'un tel mécanisme pourrait aider à éviter les écarts ou décalages entre recettes et dépenses dans les années à venir. Il a ajouté qu'une approche progressive serait préférable à une correction importante réalisée en une seule fois. Le Gouvernement du Brésil serait favorable à un examen de cette question lors de l'Assemblée Générale.

45. *Le Secrétaire Général* a remercié le représentant du Brésil pour sa suggestion, notant qu'un tel mécanisme serait très favorablement accueilli par le Secrétariat. Il a demandé si cette approche serait réalisable sur le plan opérationnel pour les États membres, étant donné le décalage souvent constaté entre la préparation du budget et le versement effectif des contributions. Certains États devaient être informés longtemps à l'avance de toute modification des montants de contribution afin de les intégrer dans leur propre budget, alors que le taux d'inflation réel n'était connu qu'à la fin de chaque année. Il a suggéré qu'une solution possible pourrait consister à indexer les contributions sur

l'inflation avec un décalage d'un an. Il a expliqué que le Secrétariat avait hésité à préconiser un tel changement, craignant que l'ajustement régulier, même léger, des contributions n'entraîne des retards ou des défauts de paiement, ce qui pourrait survenir involontairement compte tenu du montant relativement modeste des contributions. Il a conclu en indiquant que le Secrétariat se félicitait de l'excellente proposition du Brésil et consulterait les autres États membres pour évaluer leur disposition à la soutenir.

46. *La Commission a approuvé le projet de Budget pour l'exercice financier 2026 et a demandé qu'un avis favorable soit transmis à l'Assemblée Générale lors de sa 85<sup>ème</sup> session (11 décembre 2025).*

**Point n° 9 de l'ordre du jour: Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliquée au personnel d'UNIDROIT (C.F. (100) 7)**

47. *Le Secrétaire Général a attiré l'attention de la Commission sur le point suivant de l'ordre du jour et a invité Mme Myrte Thijssen, Fonctionnaire senior, à le présenter.*

48. *Mme Thijssen, Fonctionnaire senior d'UNIDROIT, a expliqué que le document C.F. (100) 7 fournissait à la Commission des Finances une mise à jour sur les développements concernant i) le système de retraite et ii) le système d'assurance maladie appliqués au personnel d'UNIDROIT qui y est affilié. S'agissant du système de retraite, elle a rappelé que, depuis la mise en place du nouveau système en 2019, les actifs du fonds de pension avaient été détenus sur des comptes bancaires. Depuis mi-2023, ils étaient investis dans des dépôts à court terme afin de bénéficier de taux d'intérêt plus élevés, jusqu'à ce que, en 2024, le seuil indicatif pour investir les actifs du fonds de pension sur les marchés financiers (900.000,00 €) ait été atteint. L'Assemblée Générale, lors de sa 84<sup>ème</sup> session (décembre 2024), avait approuvé la stratégie d'investissement proposée. Au cours de la 99<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances (mars 2025), le Secrétariat avait expliqué que les documents d'investissement pertinents étaient en cours de préparation et devaient être approuvés par le Comité pour l'Administration des Fonds (CAF). Cette approbation avait été obtenue lors de la réunion du CAF en mai 2025. UNIDROIT avait désormais finalisé le processus contractuel avec le dépositaire, Northern Trust, et était en train de conclure des contrats avec des gestionnaires d'actifs individuels. L'investissement des actifs du fonds de pension sur les marchés financiers devait commencer d'ici la fin de l'année.*

49. *En ce qui concernait l'assurance maladie, elle a rappelé que le Secrétariat avait changé de prestataire en 2023, passant d'Axa à Cigna. En 2024, le Secrétariat avait renouvelé les polices Cigna pour une nouvelle période de douze mois. Lors de sa 99<sup>ème</sup> session (mars 2025), la Commission des Finances avait été informée de l'intention du Secrétariat de renouveler ces polices pour une seconde période de douze mois, compte tenu de la satisfaction des membres du personnel. Le Secrétariat avait anticipé que ce deuxième renouvellement entraînerait une augmentation des primes, d'autant plus que le premier renouvellement n'avait pas donné lieu à une augmentation. En effet, Cigna avait proposé une hausse de 40 % au cours de l'été 2025. Cette augmentation étant nettement plus élevée que prévu, le Secrétariat avait entamé des négociations avec Cigna et, parallèlement, sollicité des devis auprès de deux autres prestataires d'assurance maladie. L'un des devis était intéressant d'un point de vue financier, mais il avait finalement été rejeté en raison de l'incertitude quant à savoir si la couverture offerte par le régime proposé serait identique, ou suffisamment similaire, à celle prévue par la police de Cigna. Le Secrétariat avait donc accepté l'offre finale de Cigna (augmentation de 35 % des primes d'assurance maladie), tout en supprimant la couverture pour incapacité temporaire afin de contenir l'augmentation globale du coût en valeur absolue.*

50. *La Commission a pris note de la mise à jour concernant le système de sécurité sociale appliquée au personnel d'UNIDROIT concerné, présentée dans le document C.F. (100) 7, y compris son Annexe.*

**Point n° 10 de l'ordre du jour: Contributions pour le Centenaire d'UNIDROIT (C.F. (100) 8)**

51. *Le Secrétaire Général* a expliqué que le document C.F. (100) 8 donnait un premier aperçu des contributions reçues par l'Institut pour soutenir les activités prévues dans le cadre du Centenaire. Il a indiqué qu'un aperçu actualisé et plus détaillé serait présenté lors de la prochaine session de la Commission des Finances, étant donné que le Centenaire débuterait officiellement par une cérémonie d'ouverture le 20 avril 2026, soit exactement cent ans après que le Gouvernement italien eut reçu la communication officielle de la Société des Nations relative à la fondation de l'Institut. À partir d'avril 2026, plusieurs activités et événements se dérouleraient à Rome et à l'étranger tout au long de l'année, et se concluraient par une session conjointe du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale en décembre 2026. Les dates des événements du Centenaire seraient communiquées à l'Assemblée Générale lors de sa 85<sup>ème</sup> session.

52. S'agissant des contributions spéciales des États membres, le Secrétaire Général a remercié le Gouvernement italien, qui avait financé la restauration de la façade de la Villa Aldobrandini. D'autres travaux de restauration étaient prévus dans les mois à venir, avec pour objectif leur achèvement avant le début du Centenaire.

53. Il a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement espagnol, qui avait déjà versé environ 44.000,00 € pour la traduction de documents et d'instruments en espagnol, et qui avait récemment effectué un don supplémentaire de 100.000,00 €, lequel serait probablement utilisé pour un projet pilote de traduction en espagnol des documents officiels de l'Institut, y compris ceux destinés à l'Assemblée Générale et au Conseil de Direction. Il a également remercié le Gouvernement sud-coréen, qui avait accepté de détacher un juge auprès du Secrétariat d'UNIDROIT en 2026, et éventuellement pour une année supplémentaire. Il a rappelé que les contributions spéciales pour le Centenaire pouvaient prendre différentes formes, y compris des contributions en nature telles que des détachements. Par ailleurs, il a exprimé sa gratitude au Gouvernement irlandais, qui avait récemment informé le Secrétariat de son intention d'apporter une contribution financière au Centenaire.

54. Le Secrétaire Général a exprimé sa gratitude à la Direction Générale des archives du Ministère italien de la Culture et à la *Fondazione del Monte di Bologna e Ravenna*, qui avaient rendu possible la constitution d'archives historiques d'UNIDROIT. La présentation de ces archives constituerait l'un des principaux éléments de la cérémonie d'ouverture du Centenaire. Il a ajouté que ces archives étaient importantes non seulement d'un point de vue historique, mais aussi pour des raisons fonctionnelles, car elles facilitaient les travaux de recherche du Secrétariat sur l'interprétation des documents et des précédents.

55. Il a exprimé sa profonde gratitude à une société à but non lucratif qui avait apporté un soutien en nature à UNIDROIT en procédant à un exercice de diligence raisonnable concernant les risques informatiques de l'Institut, ainsi qu'en organisant une formation de cinq jours pour deux membres du personnel afin de faciliter la gestion des risques identifiés. Il a également remercié les organisations à but non lucratif qui avaient généreusement contribué financièrement en vue de la promotion des travaux d'UNIDROIT, et en particulier de la Convention du Cap, dans le cadre du Centenaire. Enfin, il a souligné la générosité de Sir Roy Goode, qui s'était engagé à soutenir les activités de collecte de fonds pour le Centenaire d'UNIDROIT. Cette initiative avait permis au Secrétariat de faire appel à une société professionnelle spécialisée dans la collecte de fonds, ce qui devrait, en principe, accroître sensiblement les ressources disponibles pour l'organisation des événements du Centenaire. Le Secrétaire Général a ajouté que tous les fonds obtenus grâce à cette activité de collecte de fonds seraient communiqués de manière transparente à la Commission des Finances.

56. *Le représentant de l'Indonésie* a remercié le Secrétaire Général pour ces informations. Il a indiqué que le Gouvernement indonésien souhaitait participer et contribuer aux célébrations du Centenaire. Il a expliqué que des discussions étaient en cours quant à l'organisation possible d'un événement, soit à Rome, soit à Jakarta, avec la participation d'experts juridiques indonésiens. Il a demandé si une procédure particulière devait être suivie pour proposer un tel événement. Le Secrétaire Général a indiqué qu'un événement à Jakarta serait à la fois bienvenu et précieux, la région de l'ASEAN constituant une priorité stratégique pour l'Institut. Il a suggéré que des discussions directes soient engagées entre le Secrétariat d'UNIDROIT et l'Ambassade d'Indonésie à Rome pour approfondir cette possibilité.

57. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour les informations actualisées concernant les préparatifs du Centenaire et l'état des contributions spéciales. Elle attendait avec intérêt les résultats des efforts de collecte de fonds. Elle a indiqué qu'à ce stade, le Gouvernement canadien n'était pas en mesure d'apporter un soutien financier direct au Centenaire, mais qu'il continuerait à explorer des moyens de soutenir et de mettre en valeur cette étape importante.

58. *Le représentant de la République populaire de Chine* a remercié le Secrétaire Général et a indiqué qu'avec l'autorisation du Gouvernement central, son pays continuerait à se concerter avec le Secrétariat sur la possibilité d'organiser un événement conjoint et de soutenir le Secrétariat par le biais de détachements.

59. *Le Secrétaire Général* a remercié les représentants du Canada et de la République populaire de Chine. Il a indiqué que de nouvelles informations sur les préparatifs du Centenaire seraient fournies lors de la 85<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale et lors de la prochaine session de la Commission des Finances au printemps 2026.

60. *La Commission des Finances a pris note de cette mise à jour concernant les contributions pour le Centenaire d'UNIDROIT.*

**Point n° 11 de l'ordre du jour: Divers**

[Discussions confidentielles; les paragraphes 61 à 63 sont restreints.]

64. *En l'absence d'autres points à examiner, le Secrétaire Général a remercié l'ensemble des participants à la réunion et a clôturé la session.*

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Eva DA SILVA ( <i>en ligne</i> )	Allemagne
S.E. l'Ambassadeur Renato MOSCA DE SOUZA	Brésil
Mme Maria Cristina PEREIRA DA SILVA	
Mme Danielle WILKINSON	Canada
Mme Manon DOSTIE ( <i>en ligne</i> )	
Mme SHEN Jing	Chine
M. XIONG Junyan	
Mme Paula RODRIGUEZ PADILLA	Espagne
Mme Dionandrea SHORTS	États-Unis d'Amérique
M. Edwinal RAHAIAN	Indonésie
Mme Jasmina SARIC ( <i>en ligne</i> )	Italie
Mme Takako SATO	Japon
M. Edward ASHINGTON-PICKETT	Royaume-Uni
Mme Anna-Sofia SCHONENBERGER	Suisse

**SECRÉTARIAT d'UNIDROIT**

M. Ignacio TIRADO ( <i>Président</i> )	Secrétaire Général
Mme Myrte THIJSSEN	Fonctionnaire senior

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Ouverture de la session
2. Nomination du Président de la Commission des Finances (C.F. (100) 1)
3. Adoption de l'ordre du jour (C.F. (100) 1)
4. Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2024 (C.F. (100) 2)
5. Ajustements au Budget de l'exercice financier 2025 (C.F. (100) 3)
6. Informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2025 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (C.F. (100) 4)
7. Arriérés de contributions des États Membres (C.F. (100) 5)
8. Projet de Budget 2026 et observations soumises par les États membres (C.F. (100) 6)
9. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (100) 7)
10. Contributions pour le Centenaire d'UNIDROIT (C.F. (100) 8)
11. Divers.